

LE PETIT ENGAGEMENT

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNUNCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

30 Novembre. — Des poursuites sont définitivement engagées contre divers journalistes accusés de chantage. Plusieurs arrestations sont opérées par ordre du parquet.

— Les débats de l'affaire dite des fraudes électorales de Toulouse, dévoilent la complicité de plusieurs hauts fonctionnaires municipaux et font entrer cette pénible affaire dans une nouvelle phase.

1^{er} Décembre. — Le Czar Nicolas II confère à M. Casimir-Périer, président de la République, le grand cordon avec chaîne de l'ordre impérial de Saint-André.

2 Décembre. — La Cour de Toulouse renvoie l'affaire des fraudes électorales à une autre session, pour supplément d'enquête.

3 Décembre. — Ouverture de la session parlementaire en Italie et discours du trône, qui est accueilli dans le pays avec une certaine indifférence.

4 Décembre. — Discours de M. Poincaré, à la Chambre, au sujet du nouveau projet de taxe sur les droits de succession.

— Rixe sanglante à Champdeuil, canton de Mormant (Seine-et-Marne) entre

ouvriers belges et français. Un mort et plusieurs blessés demeurent sur le terrain à la suite de cette terrible bagarre.

5 Décembre. — Terrible accident de chemin de fer sur la ligne de l'Est, près de Coulommiers. Un train de marchandises cause la mort d'un mécanicien et de deux garde-freins.

6 Décembre. — M. Henri Houssaye, littérateur distingué, fils d'Arsène Houssaye, est élu académicien comme successeur de M. Lecomte de Lisle.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Une seconde réunion du Conseil municipal pour la session de novembre était motivée par le renvoi à la commission des travaux de deux questions de location.

1^o Demande de location d'un terrain de la ville par M. Anatole Hérviaux.

2^o Location par la ville d'une remise appartenant à l'hospice pour loger les pompes et accessoires.

Le 30 novembre, tous les membres en exercice, sauf M. Godefroy et M. Lemarié excusé, entrent en séance à 8 heures précises du soir.

Aussitôt après la lecture du procès-verbal adopté sans observation, M. le Maire donne la parole à M. de Chalmert, rapporteur de la commission des travaux. Celle-ci propose de consentir à M. Héruaux un bail de douze années pour la parcelle d'environ 8 ares au chemin de la Galipède. Le bail serait fait sous seing privé; le terrain serait livré nu, le locataire pourrait élever des constructions qu'il enlèverait à la fin de sa jouissance pour rendre le terrain comme il l'aurait reçu. Le prix serait de 25 francs par an.

Le Conseil approuve, et est également d'avis d'accepter les conditions qu'impose le Conseil d'administration de l'hospice pour la location de sa remise, savoir 125 francs par an et bail résiliable à sa volonté après un simple avis donné 3 mois à l'avance.

M. le Maire apprend ensuite au Conseil, que la Ville va avoir à porter à son budget une somme d'environ 25 francs pour contributions d'ouvertures non taxées jusqu'ici dans les bâtiments communaux et que le contrôleur des contributions directes vient de porter au rôle.

La dernière partie de la séance est consacrée à l'étude d'une question bien ancienne et que M. le Maire voudrait voir résolue; c'est la question de la *Rente sur la Halle*.

L'histoire de cette question mériterait une étude spéciale. Nous espérons pouvoir la donner d'ici peu à nos lecteurs, et nous sommes certain qu'elle les intéressera vivement. M. le Maire croit que la ville doit faire tous ses efforts pour rembourser cette vieille dette qui représente un capital de 5600 fr. et grève le budget d'une dé-

pense annuelle de 280 francs pour les intérêts.

Il passe en revue divers projets: spécialement la conversion de cette rente 5 0/0 en 3 0/0, ou l'amortissement annuel par un emprunt aux caisses spéciales.

Le conseil adopte le principe et renvoie à la commission des finances qui fera son rapport à la prochaine session.

Cette séance relativement courte mais bien remplie a été levée à 8 heures 45.

Comme d'habitude, le public a mis peu d'empressement à y assister. Les questions traitées étaient cependant très intéressantes, surtout la dernière, sur laquelle comme nous le disons plus haut, nous reviendrons avec tous les documents que nous pourrions réunir et qui porteront une certaine lumière sur des faits intéressant l'histoire de Dammartin.

— La fête de Sainte-Barbe a été célébrée Mardi dernier avec tout l'entrain désirable par la subdivision des pompiers de Dammartin.

A dix heures, les pompiers, accompagnés de quelques membres honoraires de la caisse de prévoyance de la compagnie, ont assisté à la messe dite à leur intention par M. l'abbé Congy, curé-doyen, qui a prononcé une brillante allocution pendant cette cérémonie.

Le soir un banquet admirablement servi par les soins de la maison Denisot, à l'hôtel du Chemin de Fer, réunissait toute la compagnie sous la présidence de M. Hémar, maire, accompagné de M. Beuve, ancien lieutenant, du docteur Achille Beuve, de MM. Dupille, Chenevat et Lemarié, conseil-

lers municipaux et membres de la caisse de prévoyance.

A dix heures, alors que le champagne débordait des coupes et que les conversations prenaient une certaine animation, M. le Maire, levant son verre, prononça d'aimables paroles en l'honneur des pompiers Dammartinois, qui, sous la conduite d'hommes dévoués, n'ont jamais cessé de marcher dans le chemin de l'honneur et du devoir.

M. Léonor Dupille prenant à son tour la parole, remercie M. Hémar, dont les toasts traditionnels donnent à nos banquets leur vrai caractère de bonne confraternité et d'union sincère. Ses paroles affectueuses et réconfortantes, animées d'un esprit vif et clairvoyant, ont dans une large part maintenu cette tolérance mutuelle, cette bienveillance réciproque qui permettent de conserver à Dammartin les bonnes relations d'une grande famille.

« Il fait remarquer que, puisque M. Hémar a reporté sur ses concitoyens le besoin d'affection que l'absence d'enfants vainement espérés, avait détourné en partie de son but légitime, nous devons, par une espèce de compensation, lui témoigner une reconnaissance plus affectueuse. »

« Les sociétés dont il est vraiment le père: la superbe Société de Secours Mutuels, la pimpante M^{lle} Fanfare, la Compagnie de Sapeurs-Pompiers, lui font certes le plus grand honneur, mais, nous le savons, les enfants les plus vigoureux sont aussi les plus exigeants, et bien souvent, le bon cœur de M. Hémar a été mis à l'épreuve, mais son dévouement ne s'est jamais lassé! »

À la suite de ces deux toasts qui

ont été vivement applaudis, la soirée s'est continuée fort gaiement grâce aux chanteurs de bonne volonté qui ont eu recours aux ressources inépuisables de leur répertoire musical.

Avant de prendre congé de l'assistance M. Hémar a remercié en termes chaleureux M. Léonor Dupille de ses bonnes paroles et s'est retiré au milieu des applaudissements et des cris répétés de « Vive M. le Maire! »

— La foire de Saint-Nicolas a été favorisée par le temps et, bien que les visiteurs ne se montrent d'ordinaire que vers deux heures, ils ont été fort nombreux cette année. Espérons que les commerçants de la ville ont été satisfaits des affaires.

Les marchands forains étaient également en assez grand nombre et ne paraissent pas avoir été mécontents de leur journée.

— Aujourd'hui, dimanche, aura lieu au patronage de jeunes gens une soirée récréative dont le programme annonce des projections à la lumière oxydrique; représentant des vues de tous les pays, tableaux animés, curieux et amusants.

Cette soirée sera continuée par des chansonnettes et monologues variés.

Entrée à 8 heures du soir aux personnes munies de cartes.

— Un incendie s'est déclaré mercredi, dans la chambre habitée par les nommés Ackerman et Velent, deux belges au service de M. Dupille, cultivateur à Dammartin.

M. Dupille, ayant vu la fumée qui s'échappait du logement des belges, situé derrière la ferme, se rendit sur les lieux. Il était temps, le lit des belges brûlait, plusieurs effets d'habillements ont aussi été la proie des flammes.



mes. Les dégâts s'élèvent à 200 francs.

On suppose que les belges mirent le feu en quittant leur chambre, soit en fumant, soit avec une allumette.

(Journal de Seine-et-Marne)

— Le sieur Deseaux, charretier chez M. Bodiot à Othis avait disparu depuis plusieurs jours, à la suite d'un voyage à Paris, pour le compte de son patron, et, malgré les recherches de sa famille il était impossible de découvrir sa retraite, lorsque mercredi matin, on le trouva pendu à l'un des arbres du jeu d'arc de la rue du Cimetière.

Ce malheureux avait le défaut de s'adonner à la boisson et c'est, à ce qu'on croit, à la suite d'une libation prolongée qu'il a été amené à se suicider.

— *Pour une chanteuse!* — Dimanche soir, plusieurs jeunes gens se trouvaient chez M. Francart, débitant, où il y avait concert.

L'un d'eux, Corvisier, tout en glissant son obole dans l'escarcelle de la chanteuse, crut devoir la *bécoter*. Cette action ne fat pas du goût de Flamand qui adressa une observation à Corvisier.

Les deux jeunes gens sortirent pour vider leur différend. Flamand fut renversé d'un coup de pied dans l'aine et, en voulant se relever, en reçut un autre dans la figure.

Lefèvre, dit *Eraucmir*, intervint alors et sépara les combattants.

Un nommé Cottelle le menaça, à ce moment, « de lui manger le nez s'il faisait le finlin! »

Lefèvre ne répondit pas à cet anthropophage et rentra dans la salle.

A minuit, Lefèvre sortit; les jeunes gens de Longperrier qui étaient avec lui, se croyant suivis, prirent peur et

s'enfuirent.

Rendus braves, les Dammartinois se jetèrent alors à trois ou quatre sur le malheureux Lefèvre et le laissèrent sur place après lui avoir labouré le corps et la figure à coups de pied et de poing.

Lefèvre fut ramassé sans connaissance par un cantonnier, qui, avec l'aide de plusieurs personnes, le transporta chez lui.

Quant aux auteurs de cette lâche attaque, nous les retrouverons sur les bûches de la correctionnelle, sûrement moins agressifs.

Extrait de la Brie

SAINTE-MARIE

Dimanche, 2 Décembre, la jeune société musicale « *L'Arénir* » de Sainte-Marie a célébré pour la première fois Sainte-Cécile.

A dix heures 1/2, sous la conduite de leur sous-chef, M. Paradis les exécutants se sont rendus à l'église qui était décorée pour la circonstance avec tout le bon goût que l'on reconnaît à juste titre à M. le curé Grand-trait.

Une assistance très pieuse a écouté avec beaucoup de recueillement une andante exécutée avec beaucoup d'assurance.

A 3 heures, un concert a été donné sur la place de la mairie où plusieurs morceaux appris spécialement pour cette solennité ont été chaleureusement applaudis par la population de Sainte-Marie qui a été surprise du talent que possédait déjà sa jeune fanfare.

A 6 heures 1/2, un banquet servi par les soins de M. Mathieux, réunissait les membres exécutants, le comité et plusieurs membres honoraires sous la présidence de M. Chevanne.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner et l'attrait de cette fête familiale s'est trouvé rehaussé par la visite d'un membre de la société de secours-mutuels qui a tenu à prouver par sa présence et son éloquence combien il était heureux de partager le succès triomphal de « *L'Arénir* ».

Au dessert, plusieurs chanteurs se sont fait entendre, divertissant beaucoup l'auditoire.

A dix heures, les convives ont dû quitter la table du banquet afin d'organiser le bal où presque toute la jeunesse s'est réunie jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

La population de Sainte-Marie a gardé de cette fête le meilleur souvenir en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Nous oublions de dire que la veille une magnifique retraite aux flambeaux a fait le plus grand honneur aux organisateurs de cette fête.

LONGPERRIER

M. Jules Lalouette possède ou plutôt possédait un fusil à piston à deux coups qui lui servait à tuer les pigeons affamés qui venaient manger le grain de ses volailles.

Ce fusil était ordinairement déposé au dessus du buffet de la salle à manger où M. Lalouette allait le quérir lorsque le besoin s'en faisait sentir. Or, il y a quelques jours, plusieurs pigeons étrangers ayant tenté de se payer quelques repas aux dépens des volatiles de M. Lalouette, celui-ci s'empressa d'aller chercher son fusil, mais ses recherches furent vaines, car il avait disparu.

Cette arme que son propriétaire estimait à 60 fr., avait une garniture en cuivre et la crosse représentait une

tête de sanglier. On ne saurait donner avec la même précision, le signalement du voleur qui est demeuré absolument inconnu.

MOUSSY-LE-NEUF

Un accident des plus regrettables est survenu mercredi soir à M. Amédée Bernier.

Au retour de la gare de Surveilliers, par un brouillard assez intense, la voiture de M. Bernier se croisa de si près avec celle de M. Dhucque de Surveilliers, que les roues des deux véhicules butèrent l'une contre l'autre avec une violence telle, que la voiture de M. Bernier fut renversée et brisée. Dans cette chute M. Bernier fut fortement contusionné et eut une épaule démise. Reconduit à son domicile par la voiture de correspondance du chemin de fer, qui suivait à peu de distance, M. Bernier, reçut aussitôt des soins empressés de sa famille et du médecin, qui, heureusement ne constata aucune lésion grave.

MESNIL-AMELOT

Un ouvrier belge de chez M. Carnet étant mort subitement jeudi dernier, un certain nombre de ses compatriotes résolurent de garder ensemble sa dépouille, en attendant le jour de l'inhumation, mais cette froide température les obligeant à faire du feu pour se chauffer, il en résulta un feu de cheminée assez violent, mais heureusement sans conséquences graves pour l'immeuble ni pour le repos du défunt.

BARON

Un nommé Legrain, garçon boulanger, sans domicile, invité par la gendarmerie à exhiber ses papiers, lui répondit avec la dernière insolence

et menaça de déchirer son livret afin de ne pas en laisser prendre connaissance. Il n'en eut pas le temps: arrêté aussitôt il fut obligé, malgré sa résistance, d'aller séjourner en la chambre de sureté de Nanteuil, avant d'être transféré à Senlis.

LAGNY-LE-SEC

Nos lecteurs se souviennent du drame qui se déroula dans la nuit du 28 août dernier à Lagny-le-Sec.

La veuve Thérain (Sidonie), employée comme cuisinière chez Mme Viollet-le-Duc à Dammartin, étant allée passer quelques jours chez ses parents, à Lagny-le-Sec, où se trouvaient ses deux garçons dont l'un, Pierre, âgé de 9 ans et l'autre, Louis âgé de 15 ans, tentait de se donner la mort avec ses deux enfants, à l'aide d'un réchaud de charbon qu'elle avait allumé le soir au moment de se coucher. S'étant réveillée vers cinq du matin et ayant vu sans mouvement Pierre et Louis, qu'elle croyait morts, elle fut saisie de frayeur et s'armant d'un rasoir elle voulut se couper la gorge, mais ne réussit qu'à se faire une blessure assez large, sans gravité. Au même moment ayant vu remuer Pierre, elle s'était approchée de l'enfant et lui avait prodigué ses soins afin de le ramener à la vie. Quant à Louis, il était mort.

C'est pour ce fait que la veuve Thérain a comparu mercredi dernier devant les Assises de l'Oise, sous l'inculpation d'assassinat et tentative d'assassinat.

La veuve Thérain qui est âgée de 44 ans, est de taille moyenne, assez forte; au teint bistré, à la physionomie plutôt sympathique.

Au cours de la lecture de l'acte d'ac-

cusation et de l'interrogatoire, cette malheureuse mère qui dans un moment d'égarement s'est rendue coupable d'un crime, auquel elle ne croyait pas de voir survivre, pleure abondamment.

Après la lecture du réquisitoire, qui tout en étant un chef-d'œuvre d'éloquence, n'en reste pas moins écrasant pour l'accusée, M. Georges Durant, avocat très distingué du barreau de Paris, présente d'une façon brillante la défense de la veuve Thérain qu'il présente comme moralement irresponsable de l'acte qui lui est imputé.

Son habile plaidoirie a le pouvoir de toucher le public de la salle ainsi que le jury. Après dix minutes de délibération, celui-ci rapporte un verdict négatif à la suite duquel l'acquiescement est prononcé en faveur de la veuve Thérain qui est mise immédiatement en liberté.

FAITS DIVERS

PIÈCES DÉMONÉTISÉES

Le gouvernement, nous dit-on, vient de prendre une décision aux termes de laquelle le caissier agent comptable de la Monnaie (11, quai Conti) est autorisé à recevoir, *en les payant au prix du métal*: 1° les pièces d'argent françaises démonétisées (pièces de 2 fr. et de 1 fr. antérieures à 1864; 2° les pièces d'argent pontificales à l'effigie de Pie IX, qui ont également cessé d'avoir cours. Chaque apport devra représenter une valeur d'au moins 20 fr.

Cette mesure aidera la circulation française à se débarrasser de monnaies qui ne seront plus acceptées par les caisses publiques et que les particuliers doivent également refuser. Le métal ainsi obtenu sera utilisé pour la fabrication des médailles d'argent.

Le « CADENAS »

On sait que la Commission des douanes de la Chambre avait ouvert une enquête sur le système dit « du cadenas », ayant pour but d'autoriser le gouvernement à appliquer par simples décrets tous les nouveaux tarifs demandés avant même que le Parlement ait donné son approbation à ces tarifs.

Cette enquête a été terminée mardi par l'audition des délégués de la Meunerie française, qui se sont prononcés contre le système du cadenas.

Dans sa prochaine séance, fixée à mardi prochain, la commission engagera la discussion du système lui-même.

Nécrologie

Nous apprenons que M. Camille Bernardin, conseiller général de Brie-Comte-Robert vient de mourir à l'âge de 63 ans; ses obsèques ont eu lieu hier, samedi, à Brie-Comte-Robert.

Les membres de la société d'horticulture et beaucoup d'habitants de Dammartin se rappellent cet homme aimable dont l'abord accueillant et sympathique, la vivacité et la compétence animèrent plusieurs fois nos concours horticoles.

Nous joignons nos regrets à ceux du canton de Brie-Comte-Robert qui sentira vivement la perte de cet homme de bien estimé et aimé de tous.

Tramway de Meaux à Senlis

Notre aimable confrère du *Libéral du Valois* s'étonne du ton un peu vif avec lequel nous avons relevé les réflexions dont il a fait suivre la publication du rapport de M. l'ingénieur ordinaire de l'Oise, touchant la déli-

beration du conseil municipal de Chevreille (Oise), qui, à l'exemple de la commune d'Ermenonville, demande que le tracé de tramway de Meaux à Dammartin, arrêté l'année dernière par le Conseil général de Seine-et-Marne, soit modifié afin de faire passer la nouvelle ligne par Chevreille et Nanteuil-le-Haudouin, sous prétexte que le tracé adopté par Meaux-Saint-Soupplets-Dammartin, ne pourrait être prolongé assez directement vers Seulis.

Certainement, cher confrère, nous convenons avec vous que le tracé proposé, pour des raisons d'intérêt local, — d'autres diraient même électoral — à l'approbation du Conseil général de Seine-et-Marne, a le grave défaut de décrire des courbes très prononcées et d'augmenter sensiblement la durée du trajet, mais il vaut mieux que notre région soit desservie par « le plus abominable des tortillards » que de ne pas l'être du tout, ainsi qu'elle ne cesse d'en être menacée par les délibérations successives des municipalités rivales, qui après avoir dénaturé le tracé primitif de Meaux-Dammartin, a fait éclore ceux de Meaux-Saint-Soupplets-Dammartin puis de Meaux-Saint-Soupplets-le-Plessis-Belleville et enfin de Meaux-Brégy-Chevreille-Nanteuil en attendant qu'une nouvelle influence locale préconise comme dernier cri du jour, le tracé de Meaux-Acy-Betz-Crépy-en-Valois.

Comme la sagesse des nations veut « que de deux maux on choisisse le moindre » vous comprendrez, cher confrère, la raison qui nous oblige à nous contenter de notre « abominable tortillard » que tout le monde attend et que personne ne voit venir.

VIENT DE PARAÎTRE
L'ALMANACH
DE LA
PETITE GAZETTE DE DAMMARTIN
et ses Environs

Grand in-8° illustré
33 gravures
Prix : 0 fr. 20

MUSÉE DES FAMILLES
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois fr.

TERRES A LOUER

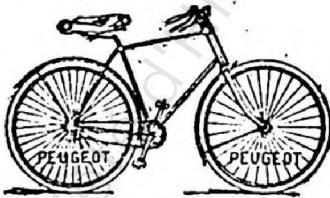
Sises sur Juilly, Nantouillet et Thieux.
S'adresser à Mme Vve Lehr, à Juilly et à M. Lehr, instituteur au Plessis-aux-Bois.

CABINET MÉTALLURGIQUE
CHARBONS EN GROS

Achille OFFROY

à Dammartin

seul agent pour les *Bicyclettes PEUGEOT* dans les cantons de Dammartin, Claye et Nanteuil-le-Haudouin.



ARMES DE St-ETIENNE

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages
Remise aux dépositaires

Imprimerie - E. LEMARIÉ - Papeterie
à Dammartin (Seine-et-Marne)

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent.

ENVELOPPES VISITES
à 50 cent. le cent

LIVRES D'ÉTRENNES

Remise 10 0/0 au comptant sur les prix des éditeurs

Articles de Fantaisie
pour étrennes

A. BRUYET

Métreur en Bâtimens

108, Grande rue, 108

à DAMMARTIN, (Seine-et-Marne).

TRAVAIL SOIGNÉ — ACTIVITÉ

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la Société Centrale d'Horticulture de France et du département de la Seine; 1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et à l'exposition universelle de 1889. — Nombreuses récompenses ou médailles, or, vermeil et argent.

Culture spéciale de graines, fleurs, légumes et racines fourragères.

Vente de graines

Près de l'église de SAINT-MARD.

BON
et
BEAU CHEVAL sans défaut,
A VENDRE. 7 ans
1 m. 69, excellent trotteur et très fort.
HAMEL, à Condé-Sainte-Libiaire, près
Meaux et Crécy. S'adresser à HIPPO-
LYTHE, jardinier.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin